# Ségur de la Santé – Les propositions de la Fédération Française des Diabétiques

La crise sanitaire liée au Covid-19 a bouleversé l'organisation de notre système de santé. Hôpitaux surchargés, gestion des cas aigus ayant pris le dessus au détriment de la prise en charge des autres maladies, professionnels de santé de ville obligés de fermer leurs cabinets…Autant d'évènements indésirables conduisant à seule et même évidence : il est nécessaire de tirer les leçons de cette crise et « bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires, avec des solutions fortes et concrètes ».

Le 25 mai dernier, le Gouvernement a donc lancé le Ségur de la Santé, un mois de concertation avec les acteurs du système de santé sur la base de quatre piliers :
1. Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;
2. Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins ;
3. Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes ;
4. Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Les conclusions du Ségur de la Santé sont attendues pour la mi-juillet. Aujourd'hui, tout laisse à croire qu'en découlera un projet de loi dont l'objectif sera de graver dans le marbre le fruit de ces échanges. En concertation avec France Assos Santé et de manière indépendante ensuite, la Fédération Française des Diabétiques a contribué sur les piliers 2 « Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins » et 4 « Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers ».

## Pilier 2 – Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins

Parce que le financement du système de santé est un gage de qualité de la prise en charge et que la tarification à l'activité fait l'objet de nombreuses discussions, la Fédération Française des Diabétiques a ici fait deux propositions majeures.

1. Mettre en place le financement au forfait du diabète à l'hôpital et l'étendre à la ville
Propositions 9.1 et 9.2 des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques (EGDD)
- Pour que les patients bénéficient d'un parcours de soins amélioré, davantage axé sur la prévention secondaire et tertiaire et un accompagnement pluridisciplinaire fluide ;
- Pour garantir une meilleure soutenabilité financière du système de santé ;
- Pour améliorer la coordination entre professionnels de santé de ville et de l'hôpital ;
- Pour permettre le transfert en ambulatoire de ce qui ne justifie pas une prise en charge hospitalière (cf Ma Santé 2022).

2. Démocratiser l'accès à l'éducation thérapeutique et à l'accompagnement du patient sur tout le territoire
Proposition 7.2 des EGDD
- Pour garantir une meilleure accessibilité et proximité des prises en charge avec ses lieux de vie ;
- Pour permettre une meilleure coordination dans la mise en œuvre de programmes pluridisciplinaires ;
- Pour davantage de personnalisation des programmes ;
- Pour renforcer l'autonomisation des patients ;
- Pour davantage de prévention ;
- Pour une territorialisation renforcée des politiques de santé.

## Pilier 4 – Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Parce qu'il est primordial de faire vivre la démocratie sanitaire, d'organiser les politiques de santé au niveau local pour qu'elles soient les plus finement adaptées aux besoins de la population sur le territoire, et de garantir un accès au soin qui soit pérenne, la Fédération Française des Diabétiques a ici fait 3 propositions majeures.

1. Améliorer la démocratie sanitaire dans la définition des projets de santé des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Proposition 15 des EGDD

- Pour que soit définie une offre territoriale qui réponde aux besoins réels des populations en termes de proximité, de diversité et de qualité ;
- Pour garantir une gradation des soins pertinente et correspondant au maillage territorial effectif ;
- Pour davantage de démocratie sanitaire ;
- Pour permettre aux populations d'avoir une meilleure connaissance des ressources et des projets sur leur territoire de proximité (présentiel ou télémédecine) ;
- Pour combattre les exclusions sociales et économiques.

2. Démocratiser l'accès à l'éducation thérapeutique et à l'accompagnement du patient sur tout le territoire

Proposition 7.2 des EGDD

- Pour permettre une meilleure coordination dans la mise en œuvre de programmes pluridisciplinaires ;
- Pour davantage de personnalisation des programmes ;
- Pour renforcer l'autonomisation des patients ;
- Pour davantage de prévention ;
- Pour une territorialisation renforcée des politiques de santé.

3. Accélérer le développement de la télémédecine en pérennisant les mesures dérogatoires mises en place durant la crise du covid-19

Thématique 11 des EGDD

- Pour faciliter l'accès aux soins de premiers et seconds recours (ex : consultation avec le médecin généraliste), notamment pour les personnes isolées ou ne pouvant pas se déplacer ;
- Pour connaître moins d'interruptions dans le parcours de soins, notamment pour les malades chroniques ;
- Pour compenser en partie des inégalités territoriales de santé.

Gageons que ces propositions, conformes aux Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques, reçoivent un écho favorable. Les personnes atteintes de diabète payent un lourd tribut à la crise sanitaire liée au Covid-19, il est indispensable qu'elles soient entendues !

*Crédit photo : Adobe Stock*